

Bruxelles, le 12 avril 2013

RECOMMANDATION

Déposée au nom de

la Commission des Droits de la Femme dans les pays Euro-Méditerranéens

Par la Présidente Mme Samira MERAI-FRIAA (Tunisie),

Sur

"Le rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances"

La Commission des Droits de la Femme dans les pays euro-méditerranéens:

1. exhorte les pays membres de l'Union pour la Méditerranée à introduire des réformes constitutionnelles, visant à consacrer le principe de la pleine égalité entre les hommes et les femmes, à introduire une amélioration rapide de la représentation égale des sexes dans les institutions élues, et à réviser les lois afin d'établir un système électoral en accord avec l'esprit de ce principe, ainsi que les lois sur les partis politiques et les organisations syndicales pour leur imposer le respect du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au sein de leurs instances de direction;
2. reconnaît le rôle des partis politiques et des organisations professionnelles et non gouvernementales en tant qu'éléments clés à la promotion des droits politiques de la femme, et leur demande par conséquent de choisir leurs candidates aux élections sur la base de la compétence et de l'intégrité en assurant le principe de la parité, et de veiller au renforcement et à la promotion des femmes au sein des partis politiques;
3. estime nécessaire d'œuvrer pour atteindre la parité dans les plus importants postes de décision, tant au niveau parlementaire que gouvernemental, qu'au niveau des grandes entreprises et institutions économiques à travers l'application progressive du système de quota ou d'autres formes d'actions positives au sein des parlements, des partis politiques et des collectivités locales, en imposant des sanctions juridiques et financières en cas de non-respect de ce système, sanctions qui se sont avérées plus efficaces pour atteindre la parité en politique;
4. appelle à la création au sein d'un parlement national d'une «plate-forme pan-féminine» qui aurait pour but la promotion de la participation politique des femmes et la promotion de la dimension du genre dans la politique et la législation;

5. appelle à l'adoption du système de coprésidence entre les femmes et les hommes des institutions nationales et locales dans les pays euro-méditerranéens, afin de renforcer la visibilité féminine et les compétences en leadership des femmes en politique;
6. demande la constitution d'un Lobby euro-méditerranéen des femmes (à l'instar du Lobby européen), composé des membres de la commission des droits de la femme de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, qui agit en parallèle avec les activités de la commission pour faire pression sur l'Union et ses organes, ainsi que sur les gouvernements des pays membres, en vue de faire progresser les conditions des femmes; la commission propose aussi de créer un site internet pour l'interaction entre ses membres, et l'échange d'idées et d'expériences;
7. invite à la création d'un observatoire euro-méditerranéen de la parité entre les femmes et les hommes pour recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, dans le but de suivre l'évolution de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision dans tous les secteurs (public et privé), aussi bien dans la gouvernance économique, à tous les niveaux hiérarchiques, et constituer une base qui servira à l'élaboration de mesures complémentaires si les objectifs fixés ne sont pas atteints;
8. prend note de l'importance que revêtent les médias et l'éducation dans la promotion de la participation des femmes à la politique, dans la lutte contre les stéréotypes et dans la réforme des attitudes sociétales; demande la création d'un dispositif d'incitations et de soutien financier en faveur de l'éducation des femmes; et invite à promouvoir le tutorat, les formations appropriées et les programmes d'échanges de bonnes pratiques, en accordant une attention particulière aux femmes en début de carrière qui ont des responsabilités politiques;
9. invite à lancer des campagnes de sensibilisation pour faire passer l'idée que les femmes et les hommes sont des partenaires d'égale valeur dans tous les domaines, et à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; invite les organisations non gouvernementales et locales à lancer des campagnes pour sensibiliser les femmes et les filles sur leurs droits et sur les responsabilités et obligations des gouvernements nationaux et locaux pour ce qui est de respecter, protéger et promouvoir ces droits;
10. souligne l'importance du rôle des Parlements et des gouvernements dans la promulgation des lois en veillant à leur application ainsi qu'à la certitude de la peine, leur demande d'entreprendre et d'intensifier les programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la violence domestique en particulier les programmes visant les plus jeunes, afin d'assurer l'inviolabilité physique et psychologique de la femme, et d'encourager la création des mécanismes d'aide et de soutien aux victimes et poursuivre les acteurs de la violence; invite les États membres de l'Union pour la Méditerranée qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties aux instruments internationaux dans le domaine des droits de la femme et de la lutte contre la violence et toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, notamment à la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul;
11. se félicite de la tenue de la troisième Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée les 3 et 4 juillet 2013 à Paris sur le renforcement du rôle des femmes dans la société;
12. accueille favorablement la labellisation des projets de l'Union pour la Méditerranée sur "les jeunes femmes: créateurs d'emploi", sur le développement de l'empowerment des femmes, et sur "les compétences au service de la réussite: compétences favorisant l'emploi des femmes"; et appelle à une mise en œuvre rapide;
13. invite les gouvernements à prendre des mesures concrètes afin d'éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat liés à des considérations de genre, d'encourager la création de réseaux de dirigeantes d'entreprises

locaux, nationaux ou internationaux ainsi que le développement de programmes de formation, et de faciliter l'accès au microcrédit, qui constitue un outil particulièrement efficace;

14. accueille avec satisfaction le lancement du projet de «NISSA TV», une chaîne de télévision euro-méditerranéenne dédiée à la femme, qui vise à promouvoir et à renforcer l'égalité des sexes dans les pays du pourtour méditerranéen, dont le siège social sera basé, symboliquement, en Tunisie, et son siège administratif à Bruxelles, et qui installera des bureaux dans les principales capitales de la région euro-méditerranéenne;
15. exprime sa solidarité avec toutes les femmes des pays euro-méditerranéens, et s'indigne devant toutes formes de violence, d'occupation, d'oppression et d'injustice sociale et économique¹;

*
* *
*

charge son Président de transmettre la présente recommandation à la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée, au Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, à la Ligue des États arabes, au Conseil des ministres de l'Union européenne, à la Haute représentante/Vice-présidente Catherine Ashton, à la Commission européenne, aux parlements et aux gouvernements membres de l'Union pour la Méditerranée et au Parlement européen.

¹ Avec la réserve de Mme Sari Essayah (Parlement Européen)

Rapport des activités 2012-2013

La Commission des droits de la femme de l'AP-UpM a choisi pour thème «le rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances». Elle s'est réunie deux fois: le 6 décembre 2012, et le 24 janvier 2013.

La première réunion qui s'est tenue à Zagreb, a été ouverte par M. Josip LEKO, Président du Parlement Croate. Mme Cecilia ATTARD-PIROTTA, Secrétaire générale adjointe de l'UpM en charge des Affaires Sociales et Civiles, a participé à cette réunion.

La deuxième réunion s'est tenue à Bruxelles, et a été organisée conjointement avec la commission politiques, de sécurité, et des droits de l'homme de l'UpM, pour débattre un sujet commun «être femme en politique».

Étant donné que la Commission avait déjà émis plusieurs recommandations au cours des sessions précédentes, mais qui ne sont pas mises en œuvre, les membres de la commission ont souligné la nécessité de se concentrer, au cours de cette session, sur des actions concrètes.

Les débats étaient riches et fructueux. L'impression générale des membres de la commission est que le taux des femmes dans les postes de décision politique ne répond pas aux ambitions et aux espoirs escomptés.

Ils ont mis l'accent sur le fait que, malgré les efforts déployés aux niveaux national et régional, les femmes dans la région euro- méditerranéenne souffre encore de nombreux obstacles qui les privent de leurs droits fondamentaux, et ne leur permettent pas à atteindre la parité, en particulier dans le domaine de la participation politique.

Ils ont insisté sur la nécessité de développer le concept de «parité démocratique» et l'intégration de l'approche genre par les différents gouvernements.

D'autre part, et en sa qualité de présidente de la Commission, Mme Samira MERAI-FRIAA a participé à la réunion préparatoire du Forum de la société civile qui s'est tenue à Casablanca du 22 au 25 novembre 2012, et qui a eu pour thème "la Contribution des femmes au dialogue et au changement", et a participé au Forum Civil qui s'est tenu à Marseille du 4 au 7 avril 2013.

Enfin, à l'occasion de la journée internationale de la femme, la présidente de la commission a invité les membres du Bureau de la commission pour se réunir à Tunis le 8 mars 2013, malheureusement ils se sont excusés, et la réunion a été reportée.